

2013

Règles de passage



Version administrative

Service des ressources éducatives
Secteur secondaire
CSA

29/10/2013



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	2
Contexte	3
Logique associée aux décisions sur le cheminement scolaire de l'élève	3
Principes de base en lien avec l'analyse d'un dossier de classement.....	3
Unités en réussite.....	4
Étapes du processus de classement des élèves : information aux parents.....	4



Remerciements

Un travail de cette envergure est le fruit d'une concertation et de réflexions de la part des acteurs du milieu. Il s'avère donc important de les nommer :

Au comité de travail : Julie Dussault, conseillère pédagogique, Éric Barrette, directeur, Réjean Fleurent, directeur, Pierre Gagnon, directeur, Jean Robitaille, directeur, Danielle Umbrico, directrice, Patrick Gagnon, directeur adjoint, Martin Garceau, directeur adjoint, Daniel Leclerc, directeur adjoint.

L'équipe des conseillers pédagogiques : Lynda Côté, Pascal Gauthier, Mélanie Gravel, Mélanie Lessard, Hugues Plante, Lise Proulx.

À la mise en page : Jocelyne Brault, secrétaire.

Nous vous remercions pour votre contribution dans ce dossier.

Isabelle Lemire, directrice adjointe
Service des ressources éducatives, secteur secondaire

Ce document a fait l'objet de consultations :

- Au Comité consultatif du Service des ressources éducatives du secondaire; (16 avril 2013)
- À la Table de concertation du secondaire; (23 mai 2013)
- Au Groupe de travail sur la Mission éducative (commissaires); (4 juin 2013)
- Au Comité de parents (LIP, art.193, LIP, art.233); (30 septembre 2013)
- Au Comité des politiques pédagogiques (entente locale, 4-3.02); (30 mai 2013)
- Aux commissaires (LIP, art.233, Régime pédagogique, art.28) (29 octobre 2013).



Contexte

Une des cibles des conventions de partenariat des commissions scolaires est d'augmenter le taux de diplomation des élèves.

C'est dans cet esprit que la Commission scolaire des Affluents (CSA) a repensé les règles de passage du 1^{er} cycle vers le 2^e cycle.

Logique associée aux décisions sur le cheminement scolaire de l'élève

- « Étudier la situation de l'élève à la suite d'une collecte et d'une analyse d'informations qui le concernent afin de définir ses besoins particuliers en tenant compte de son intérêt et de ses capacités;
- Prendre une décision au regard de la poursuite des apprentissages de l'élève (passage);
- Déterminer l'organisation pédagogique qui convient à l'élève (classement) en vue de tenir compte de ses besoins et de favoriser la poursuite de ses apprentissages.

Aussi, les décisions relatives au cheminement scolaire ne peuvent être le fait d'une seule personne. Elles doivent résulter de la concertation de tous les intervenants. Pour l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la démarche du plan d'intervention, sous la responsabilité de la direction de l'école avec la participation de l'élève de ses parents et du personnel concerné, est un préalable à la prise de décision relativement à son cheminement scolaire. (Réf. : L.I.P. art. 96.14) »

Principes de base en lien avec l'analyse d'un dossier de classement

- ▶ Analyser des éléments qualitatifs tels que :
 - l'âge,
 - l'historique de sa progression,
 - l'historique des services reçus,
 - l'étude des résultats scolaires,
 - l'analyse de sa motivation scolaire,
 - les besoins de l'élève;
- ▶ Laisser la place au jugement de la direction dans l'analyse du dossier des élèves tel que stipulé dans la Loi sur l'instruction publique (LIP);
- ▶ Viser l'obtention du DES en 5 ans pour l'élève ou l'obtention d'un CFMS¹;
- ▶ Analyser les mesures d'appui mises en place durant l'année pour l'élève, à partir de quand, et recommander d'autres mesures d'appui pour l'année à venir (dans un cas de redoublement comme dans un cas de promotion);

¹ Certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé



Règles de passage

- ▶ Seules les unités de la 2^e année du 1^{er} cycle (2^e secondaire) sont considérées pour le classement : les unités de la 1^{re} année du 1^{er} cycle (1^{re} secondaire) sont alors reconnues par déboulement.

Unités en réussite

- ▶ TOUS LES ÉLÈVES QUI ONT RÉUSSI 36 UNITÉS EN 2^E ANNÉE DU 1^{ER} CYCLE SONT PROMUS.

OU

- ▶ DEUX MATIÈRES DE BASE SUR TROIS EN RÉUSSITE (FRANÇAIS, MATHÉMATIQUE, ANGLAIS) ET 18 UNITÉS EN RÉUSSITE AU TOTAL (INCLUANT LES MATIÈRES DE BASE).

Étapes du processus de classement des élèves : information aux parents

Novembre	1 ^{er} bulletin et rencontre de parents. La direction pourrait demander à vous rencontrer de façon individuelle. Un parent peut aussi initier une demande de rencontre au sujet de son enfant.
Février/Mars	2 ^e bulletin La direction analyse le dossier des élèves pour un préclassement (3 ^e sec., CFMS ² , prolongement de cycle). En cas de difficultés d'apprentissage pouvant nuire à son cheminement scolaire, la direction de l'école communiquera avec vous. Elle pourrait vous demander de vous rencontrer. Un parent peut aussi initier une demande de rencontre au sujet de son enfant.
Mai	Après une analyse partielle des résultats des élèves, la direction informe le parent que des cours d'été pourraient être à envisager.
Fin juin	3 ^e bulletin Confirmation du classement et du besoin ou non des cours d'été.
Aout	Confirmation des classements suite aux cours d'été.

- ▶ Pour tout classement particulier (CFMS, prolongement de cycle), le parent doit en être informé depuis février.

² CFMS : Certificat de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé